

EUGENIE-les-BAINS lance SON appel à CANDIDATURES pour sa 2ème EDITION des *JOUTES MUSICALES des 2 RIVES, tremplin musical*

Vous êtes AMATEURS :

- chanteurs, chanteuses
- auteurs compositeurs interprètes
- musiciens, musiciennes
- vous êtes habitués aux covers en bande son ou vous vous présentez en duo guitare/voix acoustique, vous êtes auteurs compositeurs interprètes, ou/et accompagné d'un musicien, vous êtes musicien mais ne chantez pas.
- vous avez envie de monter sur scène pour partager votre passion avec un public, devant un petit jury de professionnels bienveillants.

SIMPLE : inscrivez-vous, 3 solutions

En téléchargeant le dossier d'inscription sur : <https://www.eugenielesflots.com/>

Ou sur la page : <https://www.facebook.com/villeeugenielesbains/>

Ou demandez votre dossier par mail : contactanimeugenie@gmail.com

Remplissez correctement les formulaires et renvoyez-les à :
OFFICE de TOURISME - service JOUTES MUSICALES des 2 rives - place GASTON LARRIEU -
40320 EUGENIE-les-bains - **avant le 14 juin 2019**. Tout le monde peut participer, à partir de 6 ans (voir article catégorie et déroulement du concours)

Date du Tremplin : **21 JUIN 2019**, en un plateau scénique installé centre village **à partir de 19h00**. Il s'agit conjointement d'une organisation de la ville d'Eugénie-les-bains et de ses acteurs associatifs, culturels et économique. Il a la collaboration de la radio D'ARTAGNAN comme soutien médiatique et amical.

DOTATION AUX VAINQUEURS et participants :

Une séance d'enregistrement en studio
Deux séances de coaching avec Frédéric Ross
1 première partie de concert à Eugénie-les FLOTS 2020
Un micro HF Main Shure SM 58
COUPES / Médailles Eugénie les Flots /TROPHEES



TREMLIN MUSICAL

Soirée JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES

FORMULAIRE D'inscription

ETAT CIVIL du participant (si duo inscrire les deux candidats)

NOM : Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Code postal : Commune :

NOM de SCENE du participant si existant :

.....

TITRE NUMERO 1 :version :

Durée : (maximum 5mn)

TITRE NUMERO 2 (deuxième choix en cas de doublon) :

.....version :

Durée :(maximum 5mn)

CONTACTS :



:@.....



:@.....

Je soussigné(e).....reconnait avoir pris connaissance du règlement du tremplin musical JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES, et m'y conformer en tous points le jour de la prestation.

Je m'inscris en catégorie : (voir règlement du tremplin)

Fait en date du :

Signature :

Pour valider l'inscription, ce formulaire doit être renvoyé, daté et signé, accompagné du formulaire de renonciation au droit à l'image et de l'autorisation du représentant légal pour les mineurs avant le 14 juin 2019 :

- soit par mail à : accueil-eugenie@tourisme-aire-eugenie.fr

- soit par courrier à : Office de tourisme, place Gaston Larrieu, 40320 Eugénie-les-bains « service participation JOUTES MUSICALES des 2 RIVES »



TREMLIN MUSICAL

Soirée JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES
FORMULAIRE de RENONCIATION DROIT à L'IMAGE

Des photographies et des vidéos des prestations sont susceptibles d'être réalisées durant le tremplin JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES par les représentants et organisateurs de cette manifestation. L'acceptation de renonciation aux droits à l'image est obligatoire pour conditionner la participation du candidat au tremplin.

Je soussigné(e) Nom/ Prénom

.....

Né(e) le

Demeurant (adresse)

.....

Autorise les organisateurs des [JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES](#) à me filmer ou me photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, lors des balances et lors du tremplin 2019 lui-même et permet l'utilisation ou la diffusion de mon image dans le bulletin municipal, sur les site internet de l'évènement, Mairie, Office de tourisme ou sur tout autre document concernant directement la communication de l'évènement. Cette autorisation exclue toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire.

☐ Je déclare avoir 18 ans ou plus et avoir la capacité de signer ce formulaire en mon nom propre.

☐ Je déclare être le représentant légal du mineur inscrit ci-dessus en la personne de :

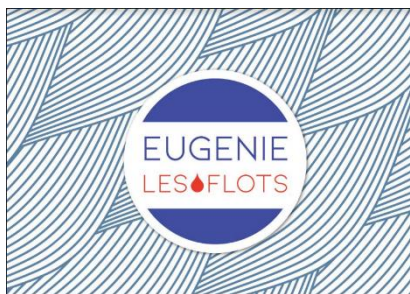
.....

☐ J'ai lu et compris toutes les implications de cette renonciation.

Fait à :

Le :

Signature : Avec la mention « lu et approuvé »



TREMLIN MUSICAL

Soirée JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES

AUTORISATION du REPRESENTANT LEGAL du participant mineur

Je soussigné(e) Monsieur / Madame (Nom, Prénom)

.....

En qualité de représentant légal comme :

☐

Père

☐

Mère

☐

Tuteur légal

Demeurant (adresse)

.....

Autorise (Nom, Prénom du mineur candidat)

.....

Né(e) le

À participer au tremplin « JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES » organisé par **Anim Eugénie****

**** JOUTES MUSICALES des 2 RIVES tremplin chant et musical organisé conjointement par la ville d'Eugénie-les-bains, ses acteurs associatifs, culturels et économique avec le soutien amical de la radio D'Artagnan.**

Dans ce cadre, j'autorise les organisateurs à filmer ou photographier, sans contrepartie de quelque nature que ce soit, mon enfant mineur lors de cet évènement, je permets l'utilisation ou la diffusion de son image dans le bulletin municipal, sur le site internet de l'évènement, Mairie, Office de tourisme ou sur tout autre document concernant directement la communication de l'évènement. Cette autorisation exclut toute autre utilisation, notamment dans un but commercial ou publicitaire. J'autorise les organisateurs à prendre toutes les mesures d'urgence nécessaires dans le cas d'un accident ou maladie. Les organisateurs m'en informeraient aussitôt au :

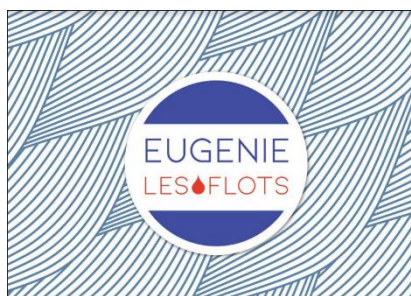


.....

Fait à :

Le :

Signature : Avec la mention « lu et approuvé »



TREMLIN MUSICAL

Soirée JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES

REGLEMENT du TREMLIN

ARTICLE 1 – Structure organisatrice

LES JOUTES MUSICALES DES 2 RIVES sont *organisées conjointement par l'association ESN, l'Office de Tourisme, la mairie, les établissements : le Bistrot d'Eugénie, Chez Léonie, la Cie hôtelière et fermière Eugénie-les bains Michel Guérard, ainsi que tous les agents culturels et associatifs du village. L'organisation dispose du soutien amical de la radio locale D'Artagnan.*

ARTICLE 2 – Personnes concernées /GENRE MUSICAUX

Peuvent participer au tremplin toutes les personnes qui souhaitent présenter une prestation et mettre en valeur leur passion du chant, individuellement, ou en duo à l'exception des membres de l'équipe des bénévoles ou organisateurs eux-mêmes. Pour cela, le candidat, ou le duo doit être correctement inscrit auprès des organisateurs et avoir eu confirmation de sa participation. Les mineurs devront avoir obtenu de leur représentant légal une autorisation pour participer à ce concours. Chaque participant ne peut s'inscrire qu'une seule fois par édition que se soit en solo ou en duo et groupe. Les participants certifient ne pas être intermittents du spectacle, ou membre d'un groupe considéré comme professionnel. Tous les genres musicaux sont acceptés.

ARTICLE 3 – Objet du concours /gratuité

Le tremplin a pour objectif, dans le cadre d'une soirée conviviale et bienveillante de permettre aux divers participants de présenter et valoriser leur répertoire musical quel qu'il soit, de connaître le plaisir de monter sur scène devant un jury de professionnel et de faire partager leur passion à un public. La participation à cette opération est totalement gratuite et repose sur le volontariat. Ce tremplin se place dans le cadre de l'amateurisme et du total bénévolat. L'inscription du candidat implique donc automatiquement qu'il ne peut exiger ni obtenir de l'organisateur la moindre contrepartie, fût-ce au titre des frais d'envoi de son dossier de participation, frais de déplacements, d'hébergement ou de toutes autres natures.

ARTICLE 4 – Modalités d'inscription.

L'inscription se fait grâce à un formulaire d'inscription demandé par mail (accueil-eugenie@tourisme-aire-eugenie.fr) ou télécharger en ligne sur les liens suivants : <https://www.eugenielesflots.com/> et la page Facebook de l'évènement <https://www.facebook.com/villeeugenielesbains/> ou par mail à : contactanimeugenie@gmail.com

Les candidats devront remplir le formulaire d'inscription, le dater et le signer, l'accompagner du formulaire de renonciation au droit à l'image et de l'autorisation parentale pour les mineurs et le renvoyer avant le 14 juin 2019 aux adresses notées sur chaque formulaire. Il devra obligatoirement fournir une photo type photo d'identité. (Visage de face)

Les candidats seront répartis en catégorie suivantes :

- Kids de 6 ans à 12 ans
- Junior > à 13ans < à 17

- Jeunes adultes > à 18ans < à 25 ans
- Adultes > à 26 ans
- Seniors > à 50 ans

Chaque participant s'engage de part son inscription à être obligatoirement présent le jour du tremplin soit le 21 juin 2019.

Les dossiers des 24 premières candidatures réceptionnées seront prises en compte par l'organisateur qui validera définitivement leur conformité en regard du présent règlement.

ARTICLE 5 – Confirmation de participation.

Chaque dossier fera l'objet d'un mail ou courrier accusant réception du dossier et confirmant l'inscription dès réception de candidature et impérativement avant le 18 JUIN au PLUS TARD ;

Les organisateurs, en cas d'une forte demande, se réserve le droit de réaliser une présélection des participants. Les critères de cette éventuelle présélection seraient communiqués aux candidats si le cas venait à se présenter.

ARTICLE 6 – Composition du jury /VOTE DU JURY

Le jury sera composé de 3 à 6 personnes et pourra être représenté comme ceci : un représentant de la Mairie, un représentant de la presse régionale ou de la radio, un représentant de l'établissement Cie Hôtelière et fermière Michel Guérard, 3 représentants du milieu musical professionnel.

Ils noteront les candidats selon une grille de critères suivants :

CHANTEUR SOLO / DUO :

Grain et signature vocale sur 2 points / Justesse & technique vocale sur 5 points /performance scénique sur 1 points/ mise en place rythmique et groove sur 2 points. TOTAL sur 10

MUSICIEN ou AUTEUR COMPOSITEUR INTERPRÊTE :

Créativité sur 2 points / Qualité d'écriture sur 3 points/ Performance scénique sur 3 points/mise en place rythmique sur 2 points. TOTAL sur 10

ARTICLE 7 – PRESIDENT DU JURY 2ème EDITION 2019

Le président du jury de l'édition 2019 sera (comme en 2018) Monsieur Frédéric ROSS : + de 20 ans d'expérience comme Professeur de chant et conseiller artistique chargé de casting TV pour :

France 2 « Chanter la vie »
Conseiller artistique pour Alexandra Loti
France 3 Interview
M6 Interview
Gulli L'école des fans
M6 Rising Star Chargé de casting avec Laurence Guillet
Tf1 Chargé de casting The Voice et The Voice Kids pour Shine France
M6 en collaboration avec Laurence Guillet
La France a un incroyable talent saison 2017/2018

ARTICLE 7 – Déroulement du concours

Les participants seront appelés à présenter leur prestation les uns après les autres devant le public et le jury présent. Un ordre de passage sera établi par catégorie de passage (âge, solo et duo) et sera transmis aux participants au début de la soirée. Le tremplin pourra se dérouler en un ou deux plateaux scène répartis de

chaque coté des rives du village (séparé par le « bahus ») et installés devant les terrasses des deux cafés restaurants co-organisateurs, ou en un seul plateau central, ou bien encore en salle si mauvaise météo.

A la fin du concours, les candidats musiciens et ACI sont invités à faire le « bœuf » dans les deux établissements co-organisateurs avec le public et les membres du jury présents.

L'organisateur s'engage à fournir les moyens techniques d'usage. Il ne saurait être responsable de tout dysfonctionnement résultant d'un cas de force majeure.

Chaque candidat ou duo ne présente qu'une seule chanson d'une **durée maximum de 5 minutes** maximum. Les candidats « covers » présentent leur **bande son exclusivement sur clef USB (format MP3 ou WAVE) ou CD**. Ce support musical sera remis à l'arrivée du candidat sur place, le jour du tremplin au poste ACCUEIL CANDIDAT – LES SUPPORTS MUSICAUX seront marqué au nom du candidat et ne comporteront QU'UNE SEULE PLAGUE MUSICALE. Une balance sera prévue en fin d'après-midi le jour du tremplin (à partir de 17h00)

Les chanteurs chantent par cœur, sans texte ou support quelconque pour les paroles.

Chaque candidat propose deux titres lors de son inscription. Seul l'un d'entre eux sera retenu. Cela pour éviter les doublons entre candidats. Le titre confirmé par l'organisateur et seulement ce titre-là, devra être chanté le jour du tremplin.

A l'issue de la prestation, chaque membre du jury attribuera une note de 1 à 10 au participant selon le barème communiqué en article 6. L'addition des notes des membres du jury donnera une note globale ramenée à une moyenne et servant de base à la classification des résultats.

Les trois premiers talents de chaque catégorie se verront récompensés d'un trophée et d'un ou plusieurs prix de dotation :

- Une séance d'enregistrement en studio
- Deux séances de coaching interprétation scénique
- Une première partie de concert à Eugénie-les FLOTS
- Un micro HF Main Shure SM 58
- COUPES / Médailles Eugénie les Flots

Un prix du public sera également attribué.

ARTICLE 8 – PRIX DU PUBLIC

Le public votera par bulletin. Chaque spectateur se verra remettre un bulletin de vote. Ce bulletin original, à l'exclusion de tout autre support, devra être déposé dans l'urne prévue à cet effet. Les bulletins devront être impérativement déposés dans l'urne au plus tard 5 minutes après la fin de la prestation du DERNIER CANDIDAT. Les bulletins raturés, déchirés, annotés ou illisibles, seront écartés du dépouillement. Le participant ayant totalisé le plus grand nombre de suffrages valablement exprimés se verra attribuer quatre points, les 2èmes trois points, les 3èmes deux points, les 4èmes un point. En cas d'égalité de voix entre deux ou plusieurs participants, le nombre de points correspondant au rang du classement sera attribué à chacun des ex-æquo. Il est entendu que le public pourra dîner pendant le tremplin en prenant place au sein des terrasses des cafés restaurants jouxtant le plateau scène.

ARTICLE 9– Modification du règlement.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le présent règlement en cas de besoin, de prendre toute décision qu'ils pourraient estimer utile pour l'application et l'interprétation du règlement sous réserve d'en informer les participants.

ARTICLE 10 – Responsabilité de la structure organisatrice.

La participation à ce tremplin entraîne l'acceptation du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit : - d'exclure de la participation au concours toute personne troublant son bon déroulement - de modifier ou d'annuler ce concours si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient.

ARTICLE 11 – Droits d'accès aux informations nominatives.

En application de la Loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les participants sont informés qu'ils disposent d'un droit d'accès, de rectification ou même de radiation des informations nominatives les concernant, qu'ils peuvent exercer auprès de la Mairie d'Eugénie-les-bains.

PRESIDENT DU JURY FREDERIC ROSS

PROFESSEUR DE CHANT ET CHARGE DE CASTING TV

20 ans d'expérience
En tant que Professeur de chant et conseiller artistique
Chargé de casting et expérience Tv :
France 2 « Chanter la vie »
Conseiller artistique pour Alexandra Loti
France 3 Interview
M6 Interview
Gulli L'école des fans
M6 Rising Star Chargé de casting avec Laurence Guillet
Tf1 Chargé de casting The Voice et The Voice Kids pour Shine France
M6 en collaboration avec Laurence Guillet
La France a un incroyable talent saison 2017/2018



TROPHEE 2019 REMIS par

Inès CHOUKI,

***Gagnante du Tremplin 2018* et finaliste THE VOICE KIDS 5**

Avec la participation amicale dans le Jury de THIBAUT SALLES, gagnant 2018.

Demi-finaliste, The Voice Kids 4 (2016), Enregistrement sur l'album Sardou et Nous en 2017.



Inès et Thibault assureront la première partie du CONCERT d'Eugénie les flots le 10 AOUT 2019, aux arènes, avec EMILE et IMAGE

**Renseignements et billetterie :
Office de tourisme**

